



## Conseil communal de L'Abbaye

### CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE SEANCE DU 11 octobre 2022

Présidence : Mme Véronique Rochat,  
Présidente.

Scrutateurs : M. Bocion Julien et  
Mme Grobet Heidi

Excusés : Mme Ducommun Alexandra et MM Aubert Sven, Bifrare Jean-Noël, Cabras Roberto, Cotting Thoma, Dayagbo Sogoya Roger, Reymond Matthieu.

C'est à la salle du conseil communal de l'Abbaye et en présence de 31 Conseiller(e)s que Mme la présidente ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

#### **Communication de la Présidente du Bureau**

##### Adoption du PV :

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022 est accepté à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à Mme Bodenmann pour sa rédaction.

Mme la présidente nous informe que l'ordre du jour a été modifié tel quel :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Préavis municipal n° 12/2022 – Révision du règlement général de police
2. Préavis municipal n° 11/2022 – Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique
3. Préavis municipal n° 14/2022 – Préavis n° 14/2022 – Arrêté d'imposition années 2023 à 2027 (cinq ans)
4. **Présentation de l'ASIVJ par la déléguée**
5. **Présentation Copil fusion des communes**
6. Communication de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

#### **1. Préavis municipal n° 12/2022 – Révision du règlement général de police**

M. Alexandre Rochat, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission.

Nous retiendrons que la commission a étudié le préavis et s'est rapidement mise d'accord sur le fait que la Municipalité se devait de se doter d'une nouvelle réglementation qui définit mieux les principes des décisions qu'elle doit régulièrement prendre.

Sans créer une révolution totale, ce nouveau règlement général de police permettra de faciliter le travail de la Municipalité, qui a passé de nombreuses heures sur ce dossier, et celui de l'administration communale des conseils et directives qu'elle doit donner aux personnes.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

1. **D'approuver** le RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE et son annexe n°1, Tarif des taxes et émoluments,
2. **De charger** la Municipalité de le soumettre à l'approbation du département cantonal compétent,
3. **De décharger** la commission de son mandat.

Madame la Présidente laisse la place aux éventuelles questions sur le rapport et ouvre ensuite un temps de discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme Véronique Rochat passe au vote et les trois conclusions précédentes sont acceptées à l'unanimité. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

## 2. Préavis municipal n° 11/2022 – Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

Mme Claudine Piazzini, rapporteuse nous donne lecture du rapport de commission.

Nous retiendrons les réflexions suivantes :

La commission prend acte que le règlement de base est proposé par le canton. Ce règlement est déjà en vigueur dans de nombreuses communes. Après examen, la commission n'a pas de remarque à faire. Concernant l'annexe « Tarif des taxes et émoluments », la Municipalité a répondu à diverses questions. La fourchette de prix permettra d'adapter le tarif des taxes selon les besoins. L'objectif de ce préavis est de proposer le règlement du DP indispensable pour gérer les parkings de la Commune.

En conclusion, la commission propose à l'unanimité d'accepter ce préavis :

1. **D'adopter** le règlement et tarif municipal relatifs aux émoluments administratifs du DP,
2. **De fixer** l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le Canton,
3. **De décharger** la commission de son mandat.

Mme la Présidente laisse la place aux éventuelles questions sur le rapport et ouvre ensuite un temps de discussion sur le préavis. La parole n'étant pas demandée, Mme Véronique Rochat passe alors au vote et les trois conclusions précédentes sont acceptées à la majorité avec une abstention. Nous remercions la rapporteuse ainsi que la commission pour le travail effectué.

## 3. Préavis municipal n° 14/2022 – Arrêté d'imposition années 2023 à 2027 (cinq ans)

M. Jean-Marc Genier, rapporteur, nous donne lecture du rapport de commission.

Nous en retiendrons les points suivants :

Après avoir étudié en détail les différents paragraphes du document, la commission n'a pas remarqué de points pouvant susciter de discussion particulière. Elle se réjouit que le taux d'imposition reste inchangé pour les 5 années à venir. Cependant, compte tenu de l'accroissement régulier des charges et de possibles déficits à répétitions, une certaine prudence reste de mise.

En conclusion, la commission propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

1. **D'adopter** pour cinq années (2023 à 2027) un taux d'imposition de 76 points de l'impôt cantonal de base.
2. **De maintenir** le plafond de la rétrocession en faveur des villages à CHF 275'000.- pour 2023 à 2027.
3. **De maintenir** sans changement pour 2023 à 2027 les autres taux liés à ce même arrêté.
4. **De décharger** la commission de son mandat.

Mme la Présidente laisse la place aux éventuelles questions sur le rapport et ouvre ensuite un temps de discussion sur le préavis. La parole n'étant pas demandée, Mme Véronique Rochat passe au vote et les quatre conclusions précédentes sont acceptées à la majorité. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

#### **4. Présentation de l'ASIVJ par la déléguée**

Mme Eloise Golay, membre déléguée de l'ASIVJ, nous donne une brève présentation de cette association :

L'ASIVJ, Association Scolaire Intercommunale de la Vallée de Joux, a pour but de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire des enfants. Cette association fonctionne selon la loi cantonale des communes avec une partie législative et une partie exécutive.

La partie exécutive est tenue par le comité de direction qu'on appelle aussi CODIR. Le CODIR est constitué de 3 municipaux : Mme Sylvie Aubert-Brühlmann pour la Municipalité du Lieu, également présidente du CODIR, Mme Rafaela Cantone pour la Municipalité du Chenit, vice-présidente du CODIR et Mme Carole Harlé-Voutaz pour la Municipalité de l'Abbaye. On trouve aussi avec voix consultative : Mme Astrid Mignot, nouvelle secrétaire générale, Mr. Yves Chenaux du Lieu, boursier. Comme représentants de L'EPS (établissement primaire et secondaire), Mr. Stephan Naddeo (directeur de l'établissement).

Le CODIR gère les activités quotidiennes, le flux de dépenses, l'organisation des différentes tâches opérationnelles dans le cadre de budgets établis chaque année et pour lesquels nous votons.

La partie législative est gérée par le conseil intercommunal. Ce conseil a été formé depuis le changement de législature. Il y a des conseillers de toutes les Municipalités et nous élisons entre-nous un comité de gestion de la même façon qu'à la commune. La commission de gestion se penche sur les préavis, le budget et les finances. Mme Christine Rochat est la

secrétaire du conseil intercommunal et elle vient de donner sa démission (avis aux intéressés.).

Face à la charge toujours plus lourde à laquelle le CODIR a dû faire face, l'association a restructuré son fonctionnement. Dès le 1 mai 2021, la professionnalisation de l'ASIVJ a été mise en œuvre avec la création du secrétariat général et l'engagement de Mme Astrid Mignot secrétaire générale, engagée à 80%.

Le nombre d'élèves enclassés est de 735 avec 39 classes et 79 encadrants (avec cours ou activités), d'après les chiffres de l'EPS.

Les tâches prises en charge par le CODIR sont :

- L'organisation et les locations des bâtiments : qui comprend : le centre sportif, le collège de Chez-le-Maitre, de l'Orient, de la Fontaine et le collège Neuf au Brassus, les Cytises, le collège du Lieu et des Bioux. Ce qui correspond à 95 salles.
- Les transports : le budget transport a dépassé le million, une réflexion est entamée pour réduire ces coûts.
- Les patrouilleurs : il y a 17 patrouilleurs actifs sur 5 sites et plus que des patrouilleurs enfants au Brassus.
- La cuisine scolaire : un nouveau cuisinier, Mr. Jean Tripet, a été engagé au restaurant scolaire. La bonne qualité de ses repas ont permis une augmentation de la fréquentation du restaurant avec environ 166 repas par semaine.
- L'accueil pour les écoliers : 4 accueillantes à midi. Après les repas, les enfants peuvent profiter du café Ephémère, de la médiathèque et même de la salle de gym.
- L'APEMS, l'APMI, l'UAPE : depuis cette rentrée l'accueil des enfants de la 1P à la 6P se fait aux Flocons d'Or dans les locaux de la Cantonette, au Brassus. Cette structure accueille 99 enfants répartis sur la semaine. Ce changement d'endroit fait l'unanimité avec son jardin et plus d'espace.
- Les devoirs surveillés : 24 élèves aux Cytises (4-6P) avec 3 accueillantes, entre 6 et 7 élèves Chez-le-Maitre (7-11P) par jour avec une accueillante. La fréquentation est en hausse.
- Les activités extrascolaires : des promotions 1-4P auront lieu au centre sportif.
- La médiathèque : 723 usagés. Des activités sont proposées aux classes.

Les réflexions principales de l'ASIVJ cette année ont été :

- 1) La mobilité et la sécurité en périmètre scolaire. Un travail de marquage au sol sur les différents sites a été effectué cet été et une brochure distribuée à toutes les familles concernées (ces changements n'ont pas été bien accueillis partout, il faudra un temps d'adaptation).

- 2) L'installation d'ANF (affichages numériques frontaux) dans les classes. 31 classes ont été équipées, 9 classes sont en cours. Ces coûts ont été discutés lors de précédentes séances de budget.
- 3) Le projet « Ecole du futur » qui vise à regrouper tous les élèves sur le site de Chez-le-Maitre d'ici 10-15 ans avec l'agrandissement du site. Une étude de faisabilité avec les institutions suivantes : l'ETVJ, le Pôle Santé et le Centre Sportif est en cours. Elle sera présentée aux Municipalités en janvier 2023. Ce projet a pour but de créer un espace intergénérationnel et de regrouper certaines ressources comme le restaurant scolaire, la salle de sport ou encore le parking. Cette étude est financée par la commune du Chenit, l'ASIVJ, l'ETVJ et le Pôle Santé.

Suite à cette présentation, Mme la Présidente ouvre un temps de question.

M. Louis-François Berney : Le bureau du CC pourrait-il nous organiser une visite pour aller voir l'un de ces fameux ANF (nouveau tableau scolaire) ?

M. Michel Berney : L'ASIVJ a-t-elle entendu parler de certains professeurs qui auraient lancé une sorte de pétition pour dire au canton de ne pas trop se précipiter dans l'achat de ces ANF ? Ceci en rapport avec la protection des yeux des enfants liée au temps passé devant les écrans.

Mme Carole Harlé, Mpl : Les ANF sont déjà tous achetés, nous verrons ce que dit cette étude.

M. Dias Mendès Henrique : Comme nous l'avons entendu, nous sommes en train d'étudier des solutions afin de faire baisser le coût des transports qui a dépassé le million. Comment cela serait-il réalisable dans l'optique où tous les élèves des Bioux iraient à l'école Chez-le-Maître ? On vient de valider la rénovation du Centre Sportif et on aimerait que tout soit centralisé Chez-le-Maître, donc que vont devenir ces salles de sport si la gym se fait Chez-le-Maître ?

Mme Carole Harlé, Mpl : L'idée de tout centraliser Chez-le-Maître s'inscrit dans l'idée de l'école en continu, où il n'y aurait plus de trajet à midi. Le groupe qui travaille sur ces questions de transport vise à ce que les élèves puissent utiliser les bus publics et ne pas forcément dépendre de lignes qui leur serait spécialement dédiées.

Pour ce qui concerne les salles de sport : L'école technique a besoin d'une salle de sport. Il manque de place pour accueillir tous les jeunes qui ont en besoin en post obligatoire. Une seule salle de sport ne suffit pas, toutes les deux seront utilisées.

## **5. Présentation Copil fusion des communes**

Mme Pascale Meylan, membre fraîchement élue membre du Copil, nous informe des travaux qui vont être mis en place suite à l'acceptation du préavis.

Nous retiendrons que le Copil souhaite mettre en place huit divers groupes de travail, dans lesquels nous aurons besoin de trouver des représentants du Conseil communal de l'Abbaye. Cette présentation est également faite aux autres Conseils communaux de la Vallée.

Les groupes en question sont les suivants :

1. Règlements, tarifs, taxes et émoluments (composé de secrétaires municipaux, de préposés aux contrôles des habitants et d'archivistes).
2. Nom, armoirie, vie associative, identité régionale (nous avons besoin de 3 conseillers communaux de l'Abbaye).
3. Composition des nouvelles autorités communales et relations avec les fractions de commune (nous avons besoin de 3 conseillers communaux de l'Abbaye).
4. Financement et fiscalité des fractions de commune, des sociétés (composé de délégués des fractions, de boursiers et de sociétés d'intérêts publics).
5. Forêts, domaines, alpages et cabanes.

GTA : Développement et rayonnement (Chef de service et Municipaux).

GTB : Finances et fiscalité (composé de boursiers, de chefs de services, de contrôle des habitants et de secrétaires municipaux)

GTC : Positionnement dans le tissu communal (point de vue macro, avantages et inconvénients en terme stratégique, prestations des services industriels et des déchets).

La charge de travail a été évaluée entre 2 à 5 séances sur une année, à partir de fin 2022. Chaque séance durera 2 heures environ et sera rémunérée 50.-/personne. Les GTs 1 à 5 seront piloté par M. Curchod (M. fusion) et les GTs ABC par COMPAS.

M. Rochat Jacky : Ne manque-t-il pas un groupe traitant du trafic ? Merci d'y remédier.

M. Patrick Berktold, Mpl : Pour rappel, vous avez accepté un premier préavis, maintenant l'étape suivante consiste à rédiger une convention de fusion. Vous avez votre mot à dire, profitez de cette occasion. Ensuite un deuxième préavis sera présenté. Puis, si ce deuxième préavis est accepté par les trois communes, une votation populaire aura lieu pour une éventuelle fusion des communes.

## **6. Communication de la Municipalité**

### **15.11.2022 SEANCE PENURIE D'ENERGIE/cb**

En collaboration avec la SEVJ, ainsi que les Communes du Chenit et du Lieu, des séances d'information destinées à la population seront organisées au mois de novembre. Elles permettront de donner des pistes d'économie d'énergie et de répondre aux interrogations de la population à ce sujet.

Les séances auront donc lieu selon le calendrier suivant :

- Jeudi 10.11 - 20h00 - Le Lieu Salle du conseil communal
- Mardi 15.11 - 20h00 - L'Abbaye Salle du conseil communal

- Samedi 26.11 - 10h00 - Le Sentier Salle du conseil communal

### **23.09.2022 UN PILOTE MEURT DANS UN CRASH / cb**

Un homme a perdu la vie vendredi soir, lorsque son avion s'est écrasé sur la face nord de la Dent-de-Vaulion. Le pilote de 37 ans était seul à bord de son biplace. L'accident s'est produit alors que cet avion de tourisme venait de décoller d'Yverdon-les-Bains. Les secours n'ont pu que constater le décès du pilote, un habitant du Nord vaudois.

La carcasse de l'avion a été récupérée par des hélicoptères en semaine 40.

### **10.10.2022 VALREGIEAUX LEVEE DES RESTRICIONS ET REPLIS DE L'ARMEE / cp**

Suite aux caprices de la météo de cet été, il a été nécessaire de prendre certaines mesures préventives, d'une part sur la consommation et d'autre part sur l'alimentation avec l'intervention de l'armée. Même si cette dernière n'a pas été nécessaire, l'expérience acquise est précieuse pour une prochaine fois. Toutes les mesures sont levées et l'armée terminait ce jour le repli de son matériel.

### **PARKING DE LA SAUVAGERE/cp**

Le parking de la Sauvagère est momentanément fermé pour cause de goudronnage, qui sera fait tout prochainement.

### **PRESENTATION DES ZONES DE PARC DU DP / cp**

Une présentation publique aura lieu demain à la grande salle de l'Abbaye à 19h30.

Avez-vous des questions ?

M. Rochat Jacky : Les deux parties de ce parking appartiennent-elles à l'état ?

M. Claude Piazzini, Mpl : Oui, il y a deux parties : une partie « DP route » qui appartient au canton et une partie « DP lac » qui appartient à l'état mais c'est aux communes de l'entretenir.

### **FORETS ET EAUX / pb**

Une conférence gratuite aura lieu sur le thème de « *La forêt de demain* », le 3 novembre prochain à Montricher. Dans un contexte de réchauffement climatique, de problèmes d'eau - comme nous l'avons vu cette année avec de fortes vagues de chaleur - les questions mises en avant seront les suivantes : comment les forêts s'adapteront-elles ? Des modifications sont déjà observées, quels seront les impacts sur la biodiversité et les activités humaines ? Quelles mesures sont mises en place pour en atténuer les effets ? J'invite les personnes intéressées par ce sujet à se rendre à cette conférence, d'autant plus que nous avons voté récemment l'acceptation du renouvellement du contrat avec le Parc Jura Vaudois.

M. Jacky Rochat : M. Berktold nous parle du problème humain en forêt, mais moi j'aimerais parler du problème des processeurs en forêt. Aux Bioux c'est une catastrophe, avec ces machines de 25 tonnes. Il faudrait revenir à des moyens plus raisonnables. On peut avoir des

processeurs, mais il y a d'autres moyens à mettre en place que ce qui est utilisé actuellement.

M. Patrick Berktold, Mpl : Je prends bonne note.

Mme Véronique Rochat, Présidente, après avoir demandé s'il y'avait des questions supplémentaires, clôt le chapitre des communications de la Municipalité.

## **7. Divers et propositions individuelles**

Mme la Présidente laisse la place à la discussion et aux propositions individuelles.

M. Louis-François Berney : Courant juillet, la commune de l'Abbaye a envoyé un courrier notifiant le renoncement du renouvellement des baux des alpages à l'ensemble des amodiataires, avec un terme fixé au 31.12.23. Quels sont les moyens de recours qui leur ont été donnés pour se prémunir face aux complications que pourrait représenter un nouveau bail ? Le Syndic était-il en vacances lors de la signature de ce courrier ? Merci.

M. Patrick Berktold, Mpl : Avant de reprendre le dicastère de M. Paul-Claude Rochat, il m'avait dit « attention il faudra résilier les baux avant le 15.10.22 car il y a une échéance en 2023 ». La famille Rochat, qui tenait le Bucley et le Pré d'Etoy, a renoncé à sa fonction d'amodiataire. Dans le cadre de la recherche de nouveaux amodiataires, nous avons eu l'obligation de faire une expertise de ces chalets pour réajuster le bail à loyer.

La plupart des baux ont été signés il y a très longtemps (par ex. le bail du Croset au Boucher a été signé en 1986). Vous avez voté, le Conseil communal ainsi que vos prédécesseurs, des crédits conséquents pour rénover ces bâtiments (toitures, intérieurs etc.) Finalement, l'objectif de la révision de ces baux est de remettre à jour le coût de location. Cette résiliation de baux peut se faire tous les 6 ans, selon la loi sur la direction générale de l'agriculture. Ceci a permis de redéfinir un nouveau tarif pour le Bucley et le Pré d'Etoy.

Pour réajuster le tarif de ces baux, une expertise doit être menée par un organisme agréé, en l'occurrence Estimapro qui est une filiale de Prométerre. Cette proposition de bail/tarif est ensuite soumise à une commission d'affermage, à l'état de Vaud. C'est elle qui donne son feu vert si l'estimation est dans la cible. Ce même exercice de réexpertise se fera dès demain dans quatre chalets d'alpage, dont les Croisettes et le Chalet Neuf dont l'amodiataire est Kim Berney. Le 4 avril de cette année, j'ai réuni tous les amodiataires de la commune pour leur annoncer ma façon de procéder et leur expliquer ce qui allait se passer. Ce n'est donc pas une surprise.

M. Louis-François Berney : Merci pour ces explications, mais quels sont les moyens qui leur sont donnés pour éventuellement faire opposition ?

M. Patrick Berktold : Je ne crois pas qu'il ait de moyen de faire opposition, vu que nous sommes propriétaires de ces bâtiments, chalets, montagnes. La loi nous autorise à changer le bail comme le ferait un propriétaire en réajustant le loyer après travaux.

M. Henrique Dias Mendes : Je pense au contraire que, suivant l'exemple cité, les locataires auraient le droit de faire recours. Après dans le cadre de l'agriculture je ne saurais me prononcer. La question est de savoir si cette information concernant un droit de recours a été transmise aux amodiataires ainsi que les délais dans lesquels ils pourraient le faire ? Même si les bailleurs ont le droit, après travaux d'augmenter les tarifs, ont-ils le droit pour autant de résilier les baux ? Un courrier leurs annonçant ce réajustement de loyer après travaux aurait été judicieux.

M. Patrick Berktold : Ces démarches ont été faites en consultation avec la direction générale de l'agriculture et la direction générale du territoire et du logement. Une possibilité qui est offerte à ces amodiataires est d'envoyer un courrier à la commune en disant qu'ils sont intéressés à continuer. C'est une façon de montrer leur intérêt à poursuivre avec la commune. Je me renseignerais demain auprès de l'experte d'Estimapro pour savoir si nous sommes bien dans nos droits, mais selon ce qui m'a été transmis nous le sommes.

M. Gaël Berney : Pourrait-on avoir un exemple concret de quelle a été cette augmentation de loyer, par exemple au Bucley ou le locataire a donné son préavis ?

M. Patrick Berktold, Mpl : Vous le verrez sur les comptes et le budget mais l'augmentation a été d'environ 3'600.-. De 15'000.- à 18'000.- de mémoire.

M. Louis-François Berney : M. le Syndic était-il en vacances le 11 juillet ?

M. Bifrare Christophe : Non pas d'après mes souvenirs. Il n'y a aucune volonté de rebrasser les cartes avec cette résiliation de baux. Les bénéficiaires de ces baux devraient pouvoir les renouveler à moins que l'on arrive à un cul de sac pour des questions de financement. La réévaluation ne se fait pas seulement pour les baux mais également pour les pâquiers normaux, pour lesquels j'imagine qu'il y aura des bénéfices pour les agriculteurs. Le vice-syndic est totalement habilité à signer des documents en mon absence car je ne suis pas Syndic à 100% mais ces choses-là ne se font pas sans que j'en sois informé au préalable. Je suis étonné que le droit de recours n'ait pas été mentionné dans le courrier car notre secrétaire est très pointilleuse. Nous allons faire la lumière sur cette affaire. A Vaultion ils ont rebrassés les cartes et plusieurs amodiataires sont partis. Ici le but n'est pas de virer des gens qui sont là depuis longtemps. Le but est de remettre à jour, de manière périodique, une situation qui n'a pas évolué depuis 25 ans et qui ne répond plus aux critères de l'époque.

M. Louis-François Berney : Il faut comprendre que lorsque l'on parle de baux signés dans les années 80 ils étaient liés à la charge. Puis après quelques années la confédération a introduit les pâquiers qui sont de l'ordre d'environ 400.- par pâquier. De manière volontaire, le monde agricole de la Vallée de Joux, a été parmi les rares à participer à ces possibilités de financement des propriétaires en rétrocédant 25% de ces montants. Il y a eu deux travaux volontaires du monde agricole entre les années 80 et aujourd'hui :

1. Une augmentation volontaire du montant versé pour l'allocation de l'alpage liée au pâquier.

2. Un nouveau projet paysage de la confédération a mené, suite à des négociations avec la Municipalité, à un supplément des montants des loyers qui est lié à un travail volontaire rémunéré du paysan sur son alpage.

Ceci a défini les montants que vous connaissez aujourd'hui et pour lesquels vous votez dans le budget. Il sera intéressant à mon sens de suivre le regard de cette commission qui viendra pour faire l'état des lieux et de regarder les montants facturés aux paysans.

Je souhaiterais que le Conseil communal se prononce clairement sur le fait qu'il a été suggéré de mettre la responsabilité de l'entretien des clédars à rouleaux sur le compte des amodiateurs. Je pense que c'est une mauvaise idée. Ils sont liés aux passages sur une voie communale et il y a un problème de responsabilité civile. Il serait judicieux de laisser cela comme il se fait déjà.

Mme Tripet Marielle : Je vais vous faire un rapport sur la séance d'Ajoval à Orbe à laquelle je me suis rendue avec 7 de mes collègues. Ils engagent du personnel supplémentaire et nous allons devoir faire de l'administratif, gérer les signatures et modifications de contrats avec les parents. Le parent ne sera pas face à une personne neutre, ce qui est le rôle d'une coordinatrice. Il n'y a pas beaucoup de changements.

M. Stefan Blondeau : Qu'en est-il de la diminution de l'éclairage public ?

Mme Carole, Mpl : Nous avons demandé une offre pour voir ce que ça pourrait coûter d'arrêter l'éclairage de 00h à 05h dans les quartiers et les routes secondaires.

Mme la Présidente, remarquant qu'il n'y a plus de question, rappelle notre prochaine séance le mardi soir 13 décembre prochain. Cette séance sera suivie d'un apéro soupatoire. La séance se termine à 21h08.

La Présidente :

La secrétaire :

Véronique Rochat

Clémentine Bodenmann